

L'harmonisation du Régime Indemnitaires c'est maintenant !

Nous appelons l'ensemble des salariés C et B de tous les grades et de toutes les filières et invitons les autres organisations syndicales, à participer à l'assemblée générale sur le thème du régime indemnitaire :

**LE MARDI 20 NOVEMBRE 2012 DE 9H00 A 12H00
Salle de conférence
MAISON DES SYNDICATS**

En effet, alors que la délibération municipale n°46 du conseil municipal du 26 juin 2009 définissait comme objectif l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de la ville de Nantes et de Nantes Métropole, nous constatons aujourd'hui que cet objectif est loin d'être atteint.

L'augmentation est possible !

De plus, il subsiste encore aujourd'hui une différence d'attribution de régime indemnitaire, à grade équivalent, de **125 €** entre les agents de catégories C et B de la filière technique de Nantes Métropole et les autres agents. Les agents des filières médico-sociales, animation, sportive, culturelle, administrative sont donc, à grade équivalent, concernés par ce retard pris sur la filière technique de Nantes Métropole. Les adjoints techniques de la Ville de Nantes sont eux aussi touchés par ce même retard.

UNE HARMONISATION PAR LE HAUT

Pour la CGT, il ne suffit pas d'instaurer un Régime indemnitaire de 34,15 € pour ceux qui ne percevraient ni NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire) ni autres primes comme le proposent les élus de nos collectivités. Au contraire, il faut ouvrir de réelles négociations qui prennent en compte une véritable harmonisation du Régime indemnitaire vers le haut, pour l'ensemble des agents de catégories C et B de toutes les filières, aux motifs que :

- Il ne saurait être fait de différences de rémunération entre agents de grade équivalent dans des filières distinctes, en application du principe d'égalité de traitement entre les agents ;

- Dans leur volonté de lutter contre toutes discriminations la ville et Nantes Métropole ne peuvent justifier plus longtemps un tel écart de traitement entre hommes et femmes.

Sachant que la filière technique, la mieux rémunérée, reste très masculinisée, comparativement à d'autres filières très féminisée (médico-sociale, administrative pour exemple)

- Des agents recrutés sur un même niveau de qualification doivent percevoir une même rémunération.
- Aucune revalorisation globale du régime indemnitaire n'a eu lieu depuis 2003 pour l'ensemble des agents des deux collectivités (sauf dans le cadre de mutualisations ou pour certains grades spécifiques, notamment ceux de catégorie A)
- Aucune revalorisation du point d'indice n'a eu lieu depuis 2009 et n'est à l'ordre du jour du gouvernement actuel, gelant ainsi le salaire de base et impactant le pouvoir d'achat de tous les agents.

Enfin, il suffit de comparer les régimes indemnitaires des agents de la Région et du Département pour mesurer à quel point, des marges de financement existent et à quel point la ville semble oublier, voire mépriser les agents qui y exercent leurs missions :

A titre d'exemple :

Régime indemnitaire mensuel actuel	Filière administrative ville de Nantes	Filière Administrative conseil général 44	Filière administrative du conseil Régional
C	Adjoint 1ère classe : 136.74 €	Adjoint 1ère Classe: 388€	Adjoint 1ère Classe 410€
B	Rédacteur : 320.21 €	Rédacteur : 487€	Rédacteur : 477€

A n'en pas douter, la ville de Nantes a largement les moyens financiers pour impulser une revalorisation de nos régimes indemnitaires, mais elle se refuse à toutes négociations, arguant de choix comptable pour le moins discutable.

Nous appelons donc l'ensemble des salariés et organisations syndicales à participer à l'assemblée générale pour décider, tous ensemble, des modalités d'actions.

Pour rappel, les revalorisations obtenues par les agents de la filière techniques de Nantes Métropole ont été gagnées suite à leurs mobilisations.

✂-----

Organisez-vous au sein de la CGT

NOM : Prénom :

N° agent : Service :

N° de téléphone (où vous êtes joignable en journée) :

Adresse personnelle:.....

Souhaite être contacté(e) pour se syndiquer